

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 03 mai 2017

Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres votants : 11

Date de convocation : 28/04/2017

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Antoine d'INGUIMBERT (pouvoir à S.BALDECCHI), Christophe VALETTE (pouvoir à C.GIRAUD), Elisabeth FONQUERNIE.

Secrétaire : Marie-José RUBY

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2017-23 : Station d'épuration de Masseboeuf - Redevance d'assainissement

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la station d'épuration dite de « Masseboeuf » est sur le point d'être achevée.

Il convient donc de déterminer à présent la ou les redevances, frais ou autres participations à appliquer aux habitations raccordables à la future STEP dite de Masseboeuf.

A) Particip° au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ou Frais de raccordement :

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les habitations raccordables à la future station d'épuration de Masseboeuf ont été placées en zone à Taxe d'Aménagement Majorée à un taux de 10% du fait du besoin de financement pour construire notamment cette station d'épuration.

Il explique que dans ces conditions, il n'est pas possible d'instituer une PFAC puisque celle-ci est incompatible avec une taxe d'aménagement Majorée.

Il rappelle ensuite que les frais de raccordement à l'égout sont supportés intégralement par les usagers puisque ce sont eux qui procèdent à leurs branchements individuels.

Il n'est donc pas non plus possible dans ces conditions de réclamer des frais de branchement aux abonnés puisque ce n'est pas la Commune qui les finance.

B) Redevance d'assainissement collectif (forfaitaire + volume d'eau consommé) :

Outre les participations ou autres frais liés au raccordement des habitations au réseau de collecte (si toutefois il est possible de les mettre en place), il convient également de facturer chaque année une redevance d'assainissement qui peut être composée :

- d'une part fixe (forfaitaire)
- d'une part calculée en fonction du volume d'eau consommé

Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une tarification de l'assainissement identique à celle qui a été décidée pour la station d'épuration de Masseboeuf.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

INSTITUE une redevance d'assainissement collectif pour les abonnés raccordés à la station d'épuration de Masseboeuf.

FIXE les éléments qui la composent de la manière suivante :

- Part fixe (forfaitaire) annuelle = 80 €
- Part consommation d'eau = 1,02 € / m³

RAPPELLE que la commune percevra une redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau auprès de ces abonnés ;

RAPPELLE que les abonnés qui bénéficient d'une ressource en eau (puits ou forage privé par exemple) autre que celle fournie par le SESA (Service des Eaux de Saint-Antonin) doivent en faire la déclaration et disposer d'un dispositif de comptage des volumes d'eau consommés accessible par les agents municipaux en charge de la relève des index.

N° 2017-24 : Modification du taux de l'indemnité de fonction versée au Policier Municipal

Le Maire rappelle que, conformément au décret 97-702 du 31 mai 1997 modifié pour les cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres, il est possible d'attribuer une indemnité de fonction pour les agents relevant de ces cadres d'emploi. Cette indemnité est de 20% maximum pour les agents de police municipale.

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le principe d'une indemnité de fonction aux agents des services de police municipale ;

FIXE le taux maximum de cette indemnité à 20% du montant brut du traitement.

N° 2017-25 : Création d'un poste administratif non-titulaire à temps non-complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires

Le Maire explique que les services municipaux sont en cours de réorganisation (départ prochain de Mme Martine LEWANDOWSKI, titularisation de Mlle Déborah MILLE, nouvelle répartition des tâches pour la garderie municipale, pour l'accueil de la Mairie ...).

Le Maire propose la création d'un poste d'agent administratif non-titulaire en CDD à temps non-complet (17,5 heures hebdomadaires) dans le cadre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

L'agent recruté assurera entre autres les tâches et missions suivantes :

- Courrier et accueil (physique et téléphonique)
- Secrétariat et agenda du Maire
- Formalités administratives (immatriculation, CNI, Passeports, recensement, brûlage ...)
- Service communication, liste protocolaire, affichage, invitations ...
- Service élections

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2017 un poste d'agent administratif non-titulaire en CDD à temps non-complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires.

DIT que le personnel recruté sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la filière administrative (Echelle C1).

AUTORISE le Maire à signer les contrats, conventions et tous autres documents relatifs à ce poste.

N° 2017-26 : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, trois avancements de grade sont prévus en 2017, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) ;

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant les postes correspondant aux grades d'avancement des agents à promouvoir ;

Le Maire propose donc la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017 ;

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Dit que les crédits correspondant à cette modification du tableau des effectifs seront prévus au Budget 2017 de la Commune ;

N° 2017-27 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, trois avancements de grade sont prévus en 2017, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) ;

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant les postes correspondant aux grades d'avancement des agents à promouvoir ;

Le Maire propose donc la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

Dit que les crédits correspondant à cette modification du tableau des effectifs seront prévus au Budget 2017 de la Commune ;

N° 2017-28 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du développement de carrière des agents territoriaux de la commune, trois avancements de grade sont prévus en 2017, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) ;

Afin de pouvoir procéder aux avancements de grade, il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Commune en créant les postes correspondant aux grades d'avancement des agents à promouvoir ;

Le Maire propose donc la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017 ;

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Dit que les crédits correspondant à cette modification du tableau des effectifs seront prévus au Budget 2017 de la Commune ;

N° 2017-29 : Signature de la convention-cadre avec le CNFPT pour l'année 2017

Le Maire expose à l'Assemblée que le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) dispense des formations aux agents des collectivités.

La grande majorité de ces formations sont gratuites et sont financées par une cotisation obligatoire versée par l'employeur.

Néanmoins, certaines formations sont payantes et nécessitent, préalablement à toute inscription, la signature d'une convention-cadre annuelle. Il s'agit notamment des formations en bureautique, en langues, les accompagnements individuels (bilans ...), les préparations aux concours, les formations diplômantes, les FIMO et CACES, la Formation Continue Obligatoire (FCO) des polices municipales etc ...

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la convention-cadre 2017 proposée par le CNFPT jointe à la présente délibération.

N° 2017-30 : Tarif de stationnement sur le square Jean Fustier

[...]

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Fixe le tarif de stationnement à 10€ mensuels pour l'occupation par M. Nicolas BRUN (pâtissier traiteur) le mercredi matin.

Dit que les tarifs de stationnement pour les autres occupants, tels que définis par délibération(s) antérieure(s), restent inchangés.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Cérémonie du 08 mai 2017 :**

Le service du buffet après la cérémonie sera assuré par Déborah MILLE et Isabelle THIRY.

Gonflage des ballons : qui ? Jean-Pierre GUINDEO et Bernadette GENIS D'ARCY

A noter : présence d'un piquet d'honneur militaire cette année

- **Elections présidentielles 2nd tour :**

Le planning de tenue du bureau de vote sera transmis par mail aux assesseurs concernés.

- **Organisation des services :**

Une cloison sera installée à l'accueil

Le bureau du courrier sera déplacé

Les services seront réorganisés afin de regrouper par thème ou par secteur les différentes missions (par exemple Déborah MILLE avec Scolarité, cantine, TAP/NAP, Garderie, social ...).

A compter du 15 mai, changement d'horaire de l'accueil de la Mairie : 8h30 - 12h00

- **Travaux en cours et à venir très prochainement :**

- Rajout d'une portion de goudronnage aux Simons
- Goudronnage accessibilité au square Jean Fustier
- Poubelles enterrées sur la future plateforme multiservices de Masseboeuf
- Rampe d'accès PMR de la Mairie
- Pose d'un totem d'information interactif devant la Mairie
- Travaux à Gourblavet et aux Bigons
- Fin de la station d'épuration de Masseboeuf

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY**

- Station d'épuration Masseboeuf :
 - Retard sur la livraison de la pompe de relevage
 - Retard sur l'électrification de l'ouvrage
 - Goudronnage à l'intérieur du hameau imminent

- **Muriel HARANG-CAHOREAU**

- Concernant l'Edito du Maire dans le bulletin municipal :
 - Les associations doivent-elles déposer un dossier « sûreté » pour chaque manifestation ?
 - Le Maire : OUI pour ce qui est des grosses manifestations ponctuelles (feu d'artifice, fêtes de l'été, concerts ...) mais pas nécessaire pour le Bridge ou la gym par exemple.

- **Jean-Pierre GUINDEO**

- Accessibilité au « Lou Cigaloun » :
 - Les travaux sont en cours, les portes ont été changées et la rampe d'accès doit être réalisée en régie par les services techniques.
- TV d'orange (par internet) :
 - Disponible depuis le 28 avril
 - Demander le décodeur TV (gratuit) sous réserve d'un débit suffisant au 3900

* * *

Levée de la séance à 19h15